

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les Résidences MAREVA disposent d'un site internet où vous pourrez trouver et consulter tous les documents institutionnels (livret d'accueil, contrat de séjour...) : www.residences-mareva.fr

ASPECT FINANCIER :

Le prix de journée au 1^{er} février 2020 :

Unités Maison de Retraite	
Unités d'accueil Malades Alzheimer ou Malades Apparentés – Parc Er Vor	64,57 €
Hébergement temporaire :	78,79 €
Accueil de jour :	40,43 €

- Dans ce prix de journée, toutes les prestations sont comprises :

Repas - Ménage - Entretien du linge - Aide à la toilette

- Le paiement des frais de séjour se fait à terme échu pour l'hébergement temporaire et l'accueil de jour et à terme à échoir pour l'hébergement permanent.
- Il est exigé le versement d'une caution dont le montant est égal au prix de journée hébergement en vigueur à la date d'entrée, multiplié par trente jours.
Cette caution est restituée à la personne hébergée ou à son représentant légal dans les trente jours qui suivent sa sortie de l'établissement, déduction faite de l'éventuelle créance de ce dernier.
- Si les ressources sont insuffisantes, possibilité de prise en charge par l'Aide Sociale sous certaines conditions.
- Possibilité éventuelle de l'Allocation Logement (le dossier "demande d'allocation logement" est réalisé par le secrétariat de l'Etablissement).

Facturation des hospitalisations et congés des Résidents à la Maison de Retraite :

Le Conseil d'Administration décide la facturation des journées d'hospitalisation et de congés :

Frais d'hébergement :

- Une absence de courte durée (de - 3 jours) le prix de journée est dû en totalité.
- Pour une absence supérieure à 3 jours, un abattement journalier égal au forfait hospitalier sera déduit.

Frais de dépendance :

- Pas de facturation dès le premier jour d'absence à condition d'en avoir informé l'établissement.

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Les Résidences MAREVA disposent de logiciels informatiques pour gérer les inscriptions et les dossiers de soins.

Conformément à la loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez sur simple demande de votre part, d'un droit de consultation et de rectification ou de suppression des données qui vous concernent.

LE LINGE ET LA CHAMBRE :

Le linge doit impérativement être marqué MAREVA et au nom/prénom du Résident (marques en coton).

Les chambres sont meublées (possibilité d'avoir sa télévision sur un petit meuble).

Quelques objets personnels tels que bibelots, cadres ou photos peuvent permettre une adaptation plus rapide.

ORGANISATION DU SERVICE :

Un médecin coordonnateur a été désigné pour chaque Résidence.

Merci de vous informer auprès du secrétariat pour obtenir un rendez-vous avec le médecin.

La journée, une Infirmière est présente.

La nuit, la surveillance est assurée par un Aide-soignant et un Agent de Services Hospitaliers.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler l'accueil au 02.97.46.43.54